

# Fonds National en Fiducie pour la formation de l'industrie d'END

## Demande de Remboursement pour d'Examens et Ateliers de Recertification F5

Conformément aux règles et règlements du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END, toutes les demandes doivent être soumises dans les 90 jours suivant la confirmation de la recertification à :

**NDT Industry National Training Trust Fund**  
par courriel à l'adresse [trainingfund@qcccanada.com](mailto:trainingfund@qcccanada.com) Tél. : 226.666.2230

Veuillez inclure les éléments suivants :

- Reçus - un formulaire par méthode
- Preuve de recertification de l'organisme certificateur
- Copie/preuve d'acceptation préalable à l'approbation (requis pour les ateliers provenant d'installations de formation tierce)
- Copie de la confirmation de la participation au Programme National de Recertification (requis pour les ateliers et LOA)
- Informations pour dépôt direct

**\*\*NOTE : VOUS DEVEZ ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE\*\***

NOM DU DEMANDEUR :		DATE DE DEMANDE :	
ADRESSE RÉSIDENIELLE :			
VILLE :		CODE POSTAL :	
TÉLÉPHONE :		1er six chiffres du NAS: _ _ _ _ _ * * *	
COURRIEL :			
ADHÉSION SYNDICALE : ___ CHAUDRONNIERS ___ ASSOCIATION UNIE		LOGE/LOCALE :	
NOM ET EMPLACEMENT DE L'EMPLOYEUR ACTUEL :			
MÉTHODE :	NIVEAU	DATE D'EXAMEN	
FRAIS DE DEMANDE RNCAN pour Recertification			\$
CENTRE D'EXAMEN :	DATE :	EMPLACEMENT :	\$
ATELIER SNF	DATE :	EMPLACEMENT :	
ATELIER 3 <sup>ème</sup> PARTIE :	DATE :	EMPLACEMENT :	\$
EXAMEN DE LA VUE (maximum 75,00 \$ par an), Copie du rapport d'examen de la vue de RNCAN requis :			\$
PHOTOS (maximum 25,00 \$ par an)			\$
Voyage (joindre les reçus, y compris les reçus d'essence) :			\$
Repas LOA			\$
Hébergement LOA (joindre les reçus pour l'hébergement commercial) :			\$
MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ			\$
LIBELLER LE CHÈQUE À L'ORDRE DE:		DÉPÔT DIRECT: Informations requises voir ci-dessous**	
<p><b>**Une copie d'un « Chèque annulé » ou « Autorisation de dépôt direct » de votre institution financière est requise. Comme le CCCQ n'est pas en mesure de conserver les renseignements bancaires dans vos dossiers, vous devez inclure vos renseignements de dépôt direct pour toutes les demandes futures de dépôt direct du Fonds de formation.</b></p> <p>Il est entendu que lorsqu'un membre reçoit un remboursement du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END pour les frais d'études ou de certification et/ou de test, le membre ne peut plus utiliser ces coûts comme dépense déductible d'impôt. Le demandeur convient également que s'il met fin à son emploi dans le segment CCQC de l'industrie des services d'END, travaille pour un entrepreneur non signataire, ou s'il est expulsé ou suspendu de sa locale ou loge dans les trois ans suivant le remboursement du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END, ces fonds, ainsi que toutes les dépenses engagées par les fiduciaires dans la collecte des fonds, seront remboursés en totalité au Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END par le demandeur.</p>			
SIGNATURE DU DEMANDEUR:			JAN 2024